

Encore là, nous sommes pleinement d'accord. C'était bien les havres de pollution que nous redoutions tout au long du débat sur les ressources en eau du Canada, particulièrement lorsque nous avons proposé nos amendements visant à créer des normes nationales de qualité de l'eau. Ces amendements ont été rejetés au comité, à l'étape du rapport, et à l'étape de la 3<sup>e</sup> lecture. Or, voilà le ministre qui nous dit: «Mais je suis d'accord.»

Je ne cherche pas à couvrir le gouvernement de ridicule. Ridicule, il l'est de toute façon. Mon propos est de faire ressortir qu'il a à faire face à un problème technique et difficile. Tout comme le Parlement, il a adopté une politique dans ce domaine. Comment allons-nous «nous en sortir» et faire machine arrière? Nous pourrions le faire; la Chambre le pourrait, bien sûr. C'est aux députés de la majorité qu'il appartient de faire machine arrière, car ils ont déjà rejeté nos amendements. Ce n'est pas seulement ridicule; en outre, cela complique énormément la tâche du ministère des Pêches et des Forêts.

Avant de me rasseoir, je voudrais lui forcer encore la main et lui fourrer un peu sous le nez ce qui s'est passé. Je comprends le ministre. Il a dit ce que nous, ici, avons essayé d'encourager le gouvernement à dire. Cela nous réjouit que le ministre ait dit ce qu'il fallait. Mais où en est-il, compte tenu des opinions qu'il a exprimées et de la façon dont il a voté?

Je voudrais parler maintenant de ce qu'on appelle la règle des clôtures d'usine. Je suis content que le ministre en ait touché un mot aujourd'hui, car je ne crois pas avoir besoin de m'expliquer trop longuement là-dessus. C'est une des choses que nous avons réclamées pendant toute la durée des séances relatives à la loi sur les ressources en eau du Canada. Floue à tout prendre, la loi comporte pourtant une disposition qui permet à une industrie de verser des polluants dans l'eau, moyennant paiement d'une redevance d'effluent. On peut discuter sur la quantité d'effluent versé, mais le principe n'existe pas moins. De notre côté de la Chambre, nous nous efforçons de faire admettre le principe que les pollueurs doivent réparer les dégâts de la pollution à l'intérieur de leurs propres limites, des clôtures de leur propre usine, et ne doivent pas être autorisés à polluer moyennant paiement d'une redevance.

Encore là, le ministre des Pêches et des Forêts n'a cessé de préconiser exactement la même chose que nous, soit de prescrire aux usines d'épurer leurs effluents sur place. Mais cette règle ne concorde pas avec les principes de la loi sur les ressources en eau du Canada. J'ai insisté, comme l'a fait mon parti, pour qu'on reconnaisse le principe suivant, à savoir que les usines, en particulier les nouvelles, devraient être tenues de garder dans leur enceinte les matières polluantes qu'elles produisent. Nous reconnaissons que des problèmes se posent pour les usines existantes, mais nous ne voyons pas pourquoi les nouvelles usines ne seraient pas obligées d'épurer leurs effluents sur place. J'ai proposé à ce sujet un amendement qui aurait interdit aux nouvelles usines commençant à fonctionner d'accumuler des matières polluantes, après l'entrée en vigueur de la loi sur les ressources en eau du Canada. Cela les aurait obligées à garder ces matières à l'intérieur des limites de l'entreprise. Encore une fois, le gouvernement a rejeté notre amendement en se servant de sa majorité, tant au comité qu'à la Cham-

bre. Je dois dire ceci à l'intention du ministre des Pêches et des Forêts: il assistait aux trois premiers votes mais il n'était pas là lorsque le dernier a eu lieu sur ce sujet. Il a eu la chance d'être appelé hors de la Chambre, car c'est le point sur lequel il a tellement insisté.

Le 26 septembre 1970, il n'y a pas bien longtemps de cela, après avoir obtenu que ses collègues se prononcent contre cette norme, le ministre a dit:

Je devrais peut-être d'abord exposer ma position clairement. Je suis en faveur du traitement des matières polluantes sur l'emplacement même de l'usine, avant qu'ils ne soient déversés dans nos cours d'eau.

...L'industrie moderne veut, je crois, épurer ses effluents. Je sais, par exemple, que notre industrie des pâtes et papier est disposée à construire de nouvelles usines qui seront dotées des meilleures installations antipollution connues à l'heure actuelle. Il faudrait exiger que toute nouvelle usine soit dotée d'installations de ce genre, peu importe son emplacement.

Le ministre a réaffirmé, encore aujourd'hui, cette théorie que nous appuyons. Il en a parlé dans plusieurs autres discours dont il a eu l'obligance de me faire tenir le texte. Voici donc la situation: la plupart des amendements que l'opposition a proposés au cours de la première partie de la dernière session étaient bons et justifiés. Nous voulions consolider le ministère et nous assurer que quelqu'un s'occuperait du contrôle de la pollution. Le premier ministre, qui s'y opposait pendant un certain temps, en a maintenant accepté l'idée, ce qui est tout à son honneur. Deuxièmement, le ministre a accepté la majeure partie de l'important programme que notre parti avait proposé l'an dernier à propos de la loi sur les ressources en eau du Canada. Nous ne devrions pas nous opposer à cela, je suppose. Nous nous réjouissons certes de ce que nos propositions soient maintenant acceptées.

• (3.50 p.m.)

Mais je soulève la question: où en est maintenant le ministre? Voilà la question principale. Où va-t-il trouver les fonds nécessaires? On a beau dire que les responsables de la pollution doivent payer les pots cassés, nous souscrivons tous à ce principe, mais il n'est pas réaliste de dire que le gouvernement fédéral ne doit rien déboursier. Voilà l'attitude du gouvernement depuis un an. Le gouvernement ne veut pas délier sa bourse, car ce sont les responsables qui doivent payer.

J'espère que le ministre des Pêches et des Forêts saura extorquer un peu d'argent de ses collègues le ministre des Finances (M. Benson) et le premier ministre (M. Trudeau), car il en aura besoin. Si le ministre cherche des appuis de ce côté-ci de la Chambre, nous nous engageons à les lui fournir, car, à notre avis, il a besoin de ces fonds. Le gouvernement doit envisager de tout autre façon le contrôle de la pollution. J'espère que le ministre a réussi à persuader ses collègues d'accepter le point de vue qu'il exprime depuis deux semaines. S'il y a réussi, c'est un bon départ, car ce sera adopter en bloc les politiques que nous préconisons.

Je tiens à signaler, pour terminer, qu'on ne contrôlera pas la pollution, et le ministre le sait bien, j'en suis sûr, en remaniant les fonctions ici et là à Ottawa pendant les prochains six mois, même si cela est nécessaire. Je sais qu'il aura fort à faire pendant un certain temps jusqu'à ce que la réorganisation soit parachevée.

Si le ministre, après la réorganisation, à moins que le gouvernement ne lui retire l'épine du pied, est toujours